

Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AIX-MARSEILLE

Établissement : Université Paul Cézanne - Aix-Marseille 3

Demande n° S3LP120002574

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Management financier et comptable appliqué aux PME/PMI

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle forme depuis 2005 aux pratiques de la conduite et du contrôle des opérations relatives à la gestion financière, à la gestion comptable, à la gestion fiscale de l'entreprise, ainsi qu'aux méthodes et aux outils du contrôle de gestion, de l'ingénierie et de la gestion de projet. Les métiers visés sont ceux d'assistant contrôleur de gestion, de cadre comptable, de directeur adjoint de petite ou moyenne entreprise (PME). La formation est portée par l'Institut universitaire de technologie de Marseille. Elle accueille un public en formation initiale, en formation continue et, depuis 2008, en alternance en contrat de professionnalisation.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	42
Taux de réussite	89 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	66 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	31 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 2 enquêtes nationales 3 enquêtes à 6, 12 et 30 mois de l'établissement	90 % et 94 % de 57 % à 100 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence est une formation spécifique dans l'environnement local, et elle répond de manière cohérente aux besoins des professionnels. L'accent est placé sur une professionnalisation principalement tournée vers les offres d'emploi des PME. La recommandation d'ouverture en alternance faite lors du dernier renouvellement a été suivie d'effets et le dispositif monte en puissance. Les inscrits en contrat de professionnalisation ou en formation continue représentent, en 2009/2010, la moitié des effectifs. La formation est attractive. Elle met en œuvre depuis 2008 la certification ISO 9001. Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an et participe activement au pilotage de la formation. La présence des professionnels dans les enseignements est cependant assez peu importante, tant en nombre d'intervenants qu'en volume horaire. Elle semble manquer notamment en comptabilité-gestion. L'enquête d'insertion professionnelle à six mois pour les diplômés de 2008/2009, montre par ailleurs, sur la base de taux de répondants cependant un peu faibles, que la formation est impactée par la crise économique, tant pour son public sous contrat que pour celui en formation initiale classique. Cet impact se caractérise par la montée conjointe de recherches d'emploi et de poursuites d'études.

- Points forts :
 - La montée en puissance des contrats de professionnalisation.
 - La réponse adéquate aux besoins du milieu professionnel.
 - Une formation attractive avec un positionnement local porteur.
 - La mise en place d'une certification ISO 9001.
- Points faibles :
 - La détérioration de l'insertion professionnelle.
 - La présence assez légère des professionnels dans les enseignements.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Les liens avec le tissu professionnel devraient pouvoir être renforcés dans une double perspective : une plus forte présence d'intervenants professionnels, en particulier dans les enseignements de comptabilité-gestion ; la formalisation par convention de partenariat avec le milieu professionnel, notamment avec l'ordre des experts-comptables de la région. Cela devrait contribuer à faciliter l'insertion professionnelle des diplômés. Concernant l'entrée en formation, face aux menaces liées au développement des formations de même type de niveau « Master », il devrait être cherché à tester le projet professionnel et la volonté d'insertion professionnelle immédiate des candidats en systématisant les entretiens. Enfin, l'effort déjà engagé pour développer la part du public en contrat de professionnalisation est à poursuivre.